

**Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la
délibération n°DEL028-20 du 27 mai 2020**

présentées au conseil municipal du 24 septembre 2020

**Choix des entreprises attributaires pour la réalisation
des travaux concernant les aménagements extérieurs
de la ville de Gières**

☞ **Décision n°DEC005-20**

Le marché étant passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande multiattributaires, le montant maximum de commandes à l'année est de 1 000 000 euros HT. Il est attribué à trois opérateurs économiques.

Les entreprises suivantes sont retenues par ordre de classement :

- COLAS – ZA Les Condamines – 38322 EYBENS
- EIFFAGE – 8 rue Diderot – 38400 SAINT MARTIN D'HERES
- EUROVIA – 4 rue du Drac – 38434 ECHIROLLES

Le marché est passé pour une durée d'un an ferme à compter de sa notification et pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction pour la même durée, soit 4 années maximum.

**Tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles
de la salle du Laussy**

☞ **Décision n°DEC006-20**

La commune a procédé à la mise à jour annuelle des tarifs d'achat de cartes (carte de cinéma et carte d'abonnement) et de billets d'entrée pour les spectacles organisés par la municipalité en salle du Laussy pour la saison 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021). Ceux-ci restent identiques à ceux de l'année passée.

Tarifs de location pour la salle du Laussy

☞ **Décision n°DEC007-20**

La commune a procédé à la mise à jour annuelle des tarifs de location de la salle du Laussy pour la saison 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021). Les tarifs relatifs aux locations de la salle du Laussy aux associations giéroises et organismes extérieurs pour la saison 2020-2021 restent identiques à ceux de l'année passée.

Tarifs de l'école municipale de musique

☞ **Décision n°DEC008-20**

La commune a procédé à la mise à niveau annuelle des tarifs d'inscription à l'école municipale de musique de Gières pour la saison 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021). Ceux-ci restent identiques à ceux de l'année passée.

☞ **Décision n°DEC009-20**

Tarifs de location des salles culturelles : Grange

Michal, salle des fêtes et salle à vocation multiple

La commune a procédé à la mise à jour annuelle des tarifs de location des salles festives et culturelles (grange Michal, salle des fêtes, salle à vocation multiple S.A.V.M) pour la saison 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021). Ceux-ci restent identiques à ceux de l'année passée.

☞ **Décision n°DEC010-20**

**Instauration de la gratuité pour tous à la bibliothèque
François Mitterrand**

Le passage à la gratuité pour tous en ce qui concerne l'inscription à la bibliothèque municipale François Mitterrand sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2020.